



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

**AGRÉMENT POUR LA DISTRIBUTION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES A USAGE
PROFESSIONNEL**

Références réglementaires : articles L.254-1, L.254-2, R.254-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime.

L'organisme : PURODOR - MOROSAM
n° SIREN : 562 029 108
domicilié ZI – RTE DE BOURGTHEROULDE
BP 100 BOSROUMOIS
27 670 BOSROUMOIS

est agréé sous le numéro : **HN01041**

pour effectuer son activité de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance prévues par l'article L254-2 du code rural de la pêche maritime (cf. verso de ce document) sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des sites rattachés à l'organisme agréé où s'exerce l'activité certifiée :

PURODOR - MOROSAM	ZI – RTE DE BOURGTHEROULDE – BP 100 BOSROUMOIS	27 670 BOSROUMOIS
-------------------	--	-------------------

Fait à Rouen, le 4 mars 2022

Pour la Directrice Régionale et par délégation,
L'adjointe au Chef de Service Régional de L'Alimentation

Anne-Christine PAPIN